



Notre Code de conduite

NOS VALEURS SONT LE MOTEUR DE NOTRE VISION

RÉSOLUDRE LE PROBLÈME DE L'EAU ENSEMBLE

UN MESSAGE DE

Patrick Decker

Chers collègues,

Alors que les défis urgents liés à l'eau et aux ressources continuent de s'intensifier partout dans le monde, il est temps de s'unir pour poursuivre notre vision audacieuse : créer un monde dans lequel les problèmes d'eau ne soient plus une contrainte pour la santé, la prospérité et le développement durable. Nos produits et solutions innovants transportent, traitent, testent et suivent l'eau, aidant nos clients et les communautés à économiser l'eau, l'énergie et les coûts. Cependant, nos produits et solutions ne sont rien sans l'équipe de collègues engagés, orientés vers les valeurs et l'intégrité, qui les soutient. Nous créons notre réputation de dirigeant de confiance et respecté dans la transformation de l'avenir de l'eau aussi bien collectivement qu'individuellement.

Notre Code de conduite est un outil qui nous réunit en tant qu'entreprise sous les mêmes principes éthiques. Ces principes sont notre guide pour prendre des décisions conformes à nos valeurs fondamentales, créer un lieu de travail où chacun se sente valorisé et libre d'apporter son authenticité et ses idées, démontrer notre engagement en faveur du développement durable et renforcer notre réputation de confiance et notre sens de l'objectif. Je vous encourage à respecter notre code de conduite lorsque vous prenez des décisions et travaillez avec les clients, les collègues de Xylem, les fournisseurs, les communautés ou d'autres partenaires pour réaliser notre vision. Le Code de conduite est destiné à tous et s'applique à tous. S'il vous arrive d'avoir des doutes sur la manière d'agir ou si vous n'êtes pas sûr si le Code est respecté, parlez-en ; ne restez pas en silence. Vous pouvez compter sur ma parole que notre équipe sera toujours là pour vous écouter et vous soutenir.

Je suis inspiré et fier de ce que nous avons déjà accompli et j'ai hâte de vous voir inspirer la prochaine génération de gardiens de l'eau. Guidés par notre Code de conduite, nous nous distinguerons en tant qu'entreprise authentiquement ancrée dans nos valeurs et en tant que modèle d'investissement durable et d'entreprise citoyenne. Nous avons tous un rôle essentiel à jouer, alors poursuivons ensemble notre remarquable voyage, unis par notre mission de construire un monde plus sûr et plus équitable en matière d'eau.



Patrick Decker
Président-directeur général



Qui sommes-nous ?

NOTRE VISION AUDACIEUSE

Chez Xylem, nous nous engageons à créer un monde dans lequel les problèmes d'eau ne seront plus un obstacle à la santé humaine, à la prospérité et au développement durable.

Notre engagement commun à réaliser cette vision définit qui nous sommes et ce que nous faisons. Notre capacité à créer une valeur durable et significative sera la mesure de notre succès durable pour...



Nos collègues

Nos collaborateurs jouent un rôle essentiel pour servir les clients et stimuler l'innovation. Nous nous engageons à attirer et à retenir les meilleurs talents, les plus diversifiés, en faisant de Xylem un endroit idéal pour travailler, en encourageant le développement et la croissance professionnelle dans le cadre d'une culture inclusive et motivée et qui récompense le succès.



Nos communautés

L'accès à une eau propre et qui bénéficie d'un assainissement fiable est essentiel pour la santé humaine, la résilience des communautés et la croissance économique. Nous nous engageons à aider nos clients à répondre aux besoins de leurs communautés et, plus largement, à aider les communautés à devenir plus durables par le biais d'une aide humanitaire à ceux qui en ont un besoin urgent, en sensibilisant aux problèmes mondiaux de l'eau et en répondant aux catastrophes.



Nos clients et partenaires

Nous continuons à développer notre puissante plateforme mondiale de solutions innovantes qui permettent de réaliser des économies d'eau, d'énergie et de coûts afin d'aider nos clients et partenaires à résoudre leurs problèmes d'eau les plus urgents. Nous nous efforçons d'anticiper les besoins de nos clients et partenaires, afin qu'il soit facile de faire des affaires avec nous.

NOS VALEURS

Nos valeurs définissent qui nous sommes et comment nous nous comportons chaque jour, et déterminent comment nous allons réaliser notre vision :



Le respect de l'autre, de la diversité des personnes et des opinions, de l'environnement



La responsabilité de nos paroles et de nos actes, de la satisfaction de nos clients, de notre engagement envers nos communautés



L'intégrité pour agir de manière éthique, pour faire ce que nous disons que nous ferons, pour avoir le courage de communiquer avec franchise



La créativité pour penser au-delà des limites, pour anticiper les défis du lendemain, pour libérer le potentiel de croissance.

Notre engagement en faveur du développement durable

Chez Xylem, le développement durable est fondamental pour qui nous sommes et pour le travail que nous faisons.

Nous définissons le développement durable au sens large, comme des pratiques responsables qui renforcent l'environnement, l'économie mondiale et la société, créant ainsi un monde plus sûr et plus équitable pour tous les citoyens du monde. Notre objectif de créer un monde plus sûr et plus équitable pour tous en matière d'eau est axé sur le développement durable et la création de valeur sociale. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à intégrer le développement durable dans tous les aspects de notre fonctionnement et dans les objectifs que nous nous fixons pour l'avenir.

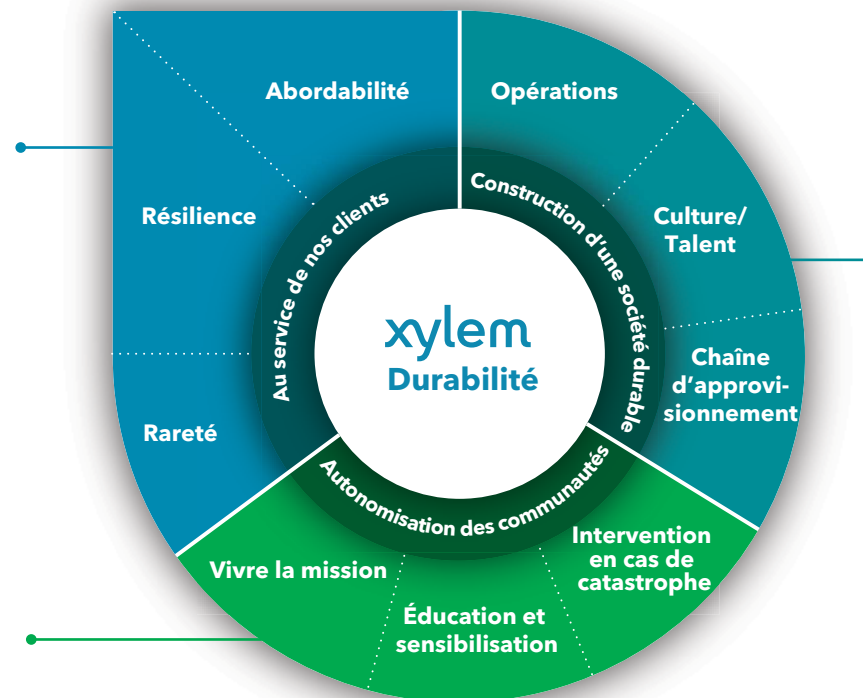
Nous contribuons à la construction d'un monde plus sain et plus sûr en matière d'eau, tout en créant une valeur sociale et économique par le biais des piliers suivants :

SERVIR NOS CLIENTS.

Nous fournissons des technologies, des solutions et une expertise innovantes qui aident nos clients à relever les grands défis de l'eau. Nous exploitons la puissance des données et de l'analytique pour transformer la gestion de l'eau et réaliser de puissantes économies d'eau, d'énergie et de coûts pour nos clients et les communautés servis.

RENFORCER LES COMMUNAUTÉS.

Nous créons de la valeur sociale en fournissant aux communautés dans le besoin une expertise, une technologie et des équipements de secours en cas de catastrophe liée à l'eau ; en éduquant et en sensibilisant aux défis de l'eau, et en inspirant la prochaine génération de gardiens de l'eau ; et en exploitant la passion de nos collègues et des volontaires des parties prenantes pour donner du temps aux causes locales liées à l'eau.



CONSTRUIRE UNE ENTREPRISE DURABLE.

Nous déployons nos activités avec intégrité, en minimisant notre empreinte environnementale, en garantissant la sécurité de notre personnel et la qualité de nos produits, en promouvant une culture inclusive et diversifiée, et en établissant des partenariats avec des fournisseurs et des entreprises qui partagent nos valeurs.

Pour en savoir plus sur notre stratégie de développement durable et lire notre rapport sur le développement durable, consultez notre [site web](#).

TABLE DES Matières

NOTRE CODE, NOS RESPONSABILITÉS

Pourquoi nous avons un Code de conduite	07
Prise de décisions responsable	09
Poser des questions et soulever des inquiétudes	10

TRAVAILLER LES UNS AVEC LES AUTRES

Le respect sur le lieu de travail	14
Rester sain et sauf	17
Respecter la vie privée de nos collègues	19

TRAVAILLER AVEC LES FOURNISSEURS, LES CLIENTS ET LES ENTREPRISES PARTENAIRES

Éviter les conflits d'intérêts	21
Concurrence loyale	23
Conclure des accords et gagner des affaires	25

SAUVEGARDE DES INTÉRÊTS DE L'ENTREPRISE

Maintenir la réputation de Xylem	31
Comment nous maintenons notre réputation	32
Sauvegarde des actifs et des biens de l'entreprise	33
Archivage et rapports financiers	37
Achat et vente de titres	38

CONTRIBUER À NOS COMMUNAUTÉS

Participation à la vie communautaire et dons de charité	40
Protéger notre environnement	41
Soutenir les droits de l'homme	42

LA DERNIÈRE GOUTTE

Éthique et conformité chez Xylem	44
Renonciations	44
Index	45



NOTRE CODE, NOS RESPONSABILITÉS

Pourquoi nous avons un Code de conduite	07
Prise de décisions responsable	09
Poser des questions et soulever des inquiétudes	10

POURQUOI NOUS AVONS UN CODE DE CONDUITE

Notre Code de Conduite nous réunit en tant qu'entreprise sous les mêmes principes éthiques. Il guide la manière dont nous devons agir partout, chaque jour, alors que nous travaillons ensemble pour faire avancer notre mission de créer un monde plus sûr et plus équitable en matière d'eau.

Chez Xylem, nous avons toujours aspiré à bien faire en faisant le bien. Notre engagement commun en faveur de l'intégrité et de l'éthique rend notre entreprise plus forte et plus durable. Lorsque nous sommes tous alignés sur des valeurs fondamentales, nous créons la culture et les capacités nécessaires pour avoir un impact économique, social et environnemental unique.

Notre Code de conduite est un outil qui nous aide à appliquer nos valeurs au quotidien. Il précise quelles sont nos responsabilités et fixe les attentes quant à notre comportement. Si notre Code de conduite ne peut pas répondre à toutes les situations que nous pouvons rencontrer, il fournit un cadre et des ressources supplémentaires pour la prise de décisions éthiques.

Le Code de conduite est destiné à tous, et tout le monde chez Xylem doit le suivre. Que vous soyez membre de notre conseil d'administration, cadre supérieur ou collègue dans l'usine, le code s'applique à vous. Il s'applique partout où nous faisons des affaires, dans toutes les situations liées au travail et chaque fois que vous représentez la société, y compris dans les activités parrainées par Watermark.

Nous attendons également de tout partenaire commercial avec lequel nous travaillons ou qui nous représente qu'il respecte les mêmes normes que nous et qu'il suive l'esprit de notre Code de conduite.

Nous sommes tous responsables de la conduite des affaires de manière éthique et en accord avec les valeurs de Xylem.

Quel que soit le poste que vous occupez, vous représentez Xylem et vous jouez un rôle dans l'avancement de notre mission commune. Nous y parvenons ensemble en opérant toujours avec la plus grande intégrité. Assumer cette responsabilité signifie que nous devons tous :

- Démontrer nos valeurs par des mots et des actions.
- Soutenir nos collègues dans la prise de décision éthique (prendre la bonne décision).
- Connaître et respecter notre Code de conduite, les politiques et les procédures de l'entreprise.
- Suivre toutes les formations en matière d'éthique et de conformité.
- Respecter les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales qui s'appliquent à notre activité.
- Prendre la parole lorsque nous avons des questions ou des inquiétudes sur le fait que quelqu'un ne respecte pas notre Code de conduite.

Les lois et réglementations peuvent être complexes, sont susceptibles de changer et peuvent varier d'un pays à l'autre. Les politiques de l'entreprise peuvent également faire l'objet de modifications et peuvent varier en fonction du lieu. Chacun d'entre nous doit connaître les politiques, les lois et les règlements qui s'appliquent à ses fonctions particulières. Nous sommes tous censés respecter les lois en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Si les attentes ne sont jamais claires, le code de conduite indique les ressources où vous pouvez demander de l'aide.



Responsabilités des responsables

Les responsables ont une responsabilité encore plus grande de montrer l'exemple et de donner l'exemple d'une bonne prise de décision éthique. Ils sont tenus de donner le bon ton éthique à leurs équipes. Les responsables sont également chargés de favoriser un environnement positif, inclusif et axé sur le travail d'équipe, qui permet à nos collègues de réaliser leur plein potentiel.

Les responsables doivent toujours :

- **Donner l'exemple** de l'intégrité et de la prise de décision éthique et veiller à ce que les actions personnelles donnent un exemple approprié de nos valeurs.
- **Créer** un environnement de travail qui favorise la communication ouverte, permet à chacun de s'exprimer et encourage les collègues à faire part de leurs préoccupations.
- **Communiquer** les attentes en matière d'éthique et de conformité aux membres de leur équipe.
- **Tenir** les membres de l'équipe responsables de l'obtention de toutes les certifications et formations en matière d'éthique et de conformité.
- **S'assurer** que les membres de l'équipe connaissent et comprennent les politiques, les procédures et les lois qui s'appliquent à leur travail.
- **Respecter** la confidentialité des collègues qui font part de leurs préoccupations ou participent à des enquêtes, dans toute la mesure où cela soit possible et légalement autorisé.
- **Éviter strictement** et ne jamais tolérer les actes de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des problèmes.



Que se passe-t-il si...

Que faire si quelqu'un veut me parler d'une violation potentielle du Code de conduite ?

Prenez le temps de discuter avec votre collègue et de l'écouter sans le juger. Si vous pensez qu'il y a une violation potentielle du Code de conduite, partagez l'information avec le service d'éthique et de conformité en déposant un rapport via la [ligne d'intégrité de Xylem](#). Consultez [la section Comment recevoir une plainte](#) pour obtenir des informations supplémentaires sur ce qu'il faut faire dans cette situation.

Écoute active

Les responsables de Xylem jouent un rôle important dans la création d'un environnement inclusif où nos collègues sont libres de se développer, de s'épanouir et d'être authentiques. Nos dirigeants le font en écoutant, en étant ouverts d'esprit et en dialoguant fréquemment et ouvertement avec les membres de leur équipe.

Que puis-je faire pour promouvoir la diversité et l'inclusion ?

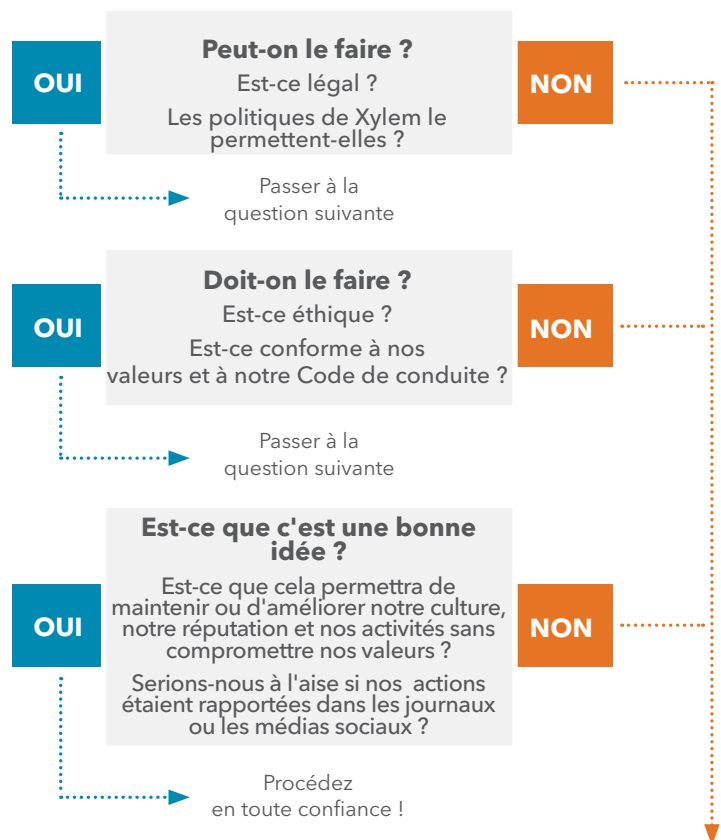
- **Valoriser** tous les collègues pour la variété des perspectives qu'ils apportent.
- **Constituer** des équipes en tenant compte de la diversité.
- **Faire en sorte** d'amplifier la voix des différents collègues.
- **Partager** les informations et sollicitez l'avis de tous les membres de l'équipe.
- **Rechercher** activement des points de vue différents pour trouver des solutions.
- **Écouter** les autres avec courtoisie et respect.
- **Prendre la parole** si vous avez l'impression que vos opinions ou celles des autres ne sont pas respectées.

Se référer à la section [Le respect sur le lieu de travail](#) pour en savoir plus.

PRISE DE DÉCISIONS RESPONSABLE

Nous sommes fiers de notre travail et des choix que nous faisons pour Xylem. Lorsque nous sommes confrontés à des situations difficiles, nous évaluons soigneusement les options et demandons de l'aide si nécessaire.

Il est facile de dire « il faut prendre la bonne décision », mais parfois il n'est pas évident quelle est cette bonne décision. Lorsque vous êtes confronté à une situation où il n'est pas clair quelle est la bonne décision, les questions suivantes peuvent vous aider à décider à bon escient.



Si la réponse à l'une de ces questions est non, arrêtez. Ne poursuivez pas l'action et demandez conseil à une personne de confiance, comme votre responsable, votre partenaire commercial RH ou un membre du service juridique ou financier, pour savoir comment procéder.



Il est toujours possible de demander de l'aide à votre responsable lorsqu'il s'agit de savoir ce qu'il faut faire. Des ressources supplémentaires sont disponibles et peuvent toujours être consultées pour répondre à ces questions. (Se référer à la section [Poser des questions et soulever des inquiétudes.](#))

Poser des questions et soulever des inquiétudes



Prendre la parole/
Questions



Table des Matières

Prendre la bonne décision, c'est prendre la parole. Si quelque chose ne tourne pas rond, il existe une série de ressources que vous pouvez utiliser pour faire part de vos inquiétudes.

Le fait de soulever des inquiétudes renforce notre entreprise en nous permettant de répondre aux problèmes lorsqu'ils se présentent. On n'en a pas toujours l'impression, mais faire part de ses préoccupations est la bonne décision. C'est pourquoi tous les collègues sont encouragés à s'exprimer s'ils ont des questions ou des préoccupations concernant le Code de conduite, son application ou son respect. Cela s'applique également aux éventuelles violations des lois ou des politiques de l'entreprise.

Il existe de nombreuses façons de s'exprimer. Vous devez utiliser celle qui soit la plus confortable pour vous.

Si vous voyez quelque chose, nous voulons que vous disiez quelque chose au moyen de l'une de ces ressources :



Responsable ou autre dirigeant de confiance



Partenaire commercial RH de confiance



Membre du service juridique ou financier



Médiateur de Xylem



Ligne Intégrité Xylem

Téléphone : (1) 605.275.8765 ou
(1) 888.995.9870

integrity.xylem.com

Pour les numéros d'accès local,
integrity.xylem.com



Chef de l'éthique et de la conformité chez Xylem

Téléphone : (1) 914.323.5991

Courriel : chief.ethicsofficer@xylem.com



Vice-président de Xylem, Audit interne

Téléphone : (1) 914.323.5705

Courriel : internal.audit@xylem.com



Président du comité d'audit du conseil d'administration

c/o Xylem Corporate Secretary;
Xylem Inc., 1 International Drive,
Rye Brook, New York, USA.

La ligne Intégrité Xylem

Vous pouvez signaler un problème à tout moment au moyen de la [Ligne Intégrité Xylem](#). La Ligne Intégrité Xylem est un outil qui permet à nos collègues et à des tiers de faire part, en toute confidentialité, de leurs préoccupations ou de poser des questions sur une conduite qui semble violer notre Code de conduite, nos politiques ou la loi. La Ligne Intégrité Xylem est gérée par un fournisseur extérieur et constitue une entité totalement distincte de Xylem. Une fois qu'un rapport est soumis, les informations sont transmises au [service d'éthique et de conformité de Xylem](#). Reportez-vous à la présentation du Signalement de problèmes [de la Ligne Intégrité Xylem](#) pour obtenir de l'aide.

Médiateurs

Notre réseau de médiateurs fait office de ressource locale en matière d'éthique et de conformité pour nos collègues. Les médiateurs sont des collègues de confiance qui sont disponibles pour recevoir confidentiellement les préoccupations et promouvoir la prise de décision éthique.

Se référer à la page [d'Outils d'éthique et de conformité](#) sur les actuels pour consulter la [liste de médiateurs](#) et les langues qu'ils parlent.

Votre préoccupation est notre préoccupation

Lorsque des préoccupations sont soulevées, elles sont prises au sérieux, font l'objet d'une enquête et sont traitées de manière appropriée. Lorsque vous signalez un problème, vous n'avez pas besoin de connaître tous les faits relatifs à la faute présumée. Expliquez ce que vous savez et pourquoi vous pensez que c'est un problème. Il suffit de croire de bonne foi qu'une faute a été commise.

Si une enquête est nécessaire, elle sera menée de manière confidentielle. Toute personne qui participe à une enquête a l'obligation de respecter cette confidentialité. Cela signifie que vous ne devez pas discuter des enquêtes internes avec vos collègues, sauf si vous en avez reçu l'autorisation. Si on vous demande de participer à une enquête, vous avez le devoir de coopérer et de fournir des informations complètes et honnêtes. Toute personne qui ne coopère pas, interfère avec une enquête, retient des informations ou choisit de ne pas se conformer à ces directives fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement.

De bonne foi

Les rapports sur d'éventuelles fautes professionnelles doivent toujours être effectués de bonne foi. *La bonne foi* signifie que l'on s'efforce véritablement de fournir des informations honnêtes, complètes et exactes dans l'intention de mettre un terme à la faute potentielle.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Programme d'éthique et de conformité, politique de signalement des préoccupations et pas de représailles](#)

Anonymat et confidentialité

Lorsque vous soulevez un problème, vous êtes toujours encouragé à vous identifier. Le fait de donner votre nom permet de communiquer et facilite la résolution de la situation. Si vous choisissez de vous identifier, nous ferons tous les efforts raisonnables pour préserver la confidentialité du rapport et de votre identité. Dans la plupart des pays, si vous préférez soulever une question de manière anonyme, vous avez également cette possibilité. Nous respecterons toute demande d'anonymat et ne chercherons pas à connaître votre identité.

Respecter notre Code de conduite

Nous nous attendons à ce que tout le monde connaisse et respecte le Code de conduite. Les violations de notre Code, de nos politiques ou des lois associées à notre Code de conduite et à nos politiques sont prises au sérieux et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Dans certaines circonstances, les violations du Code de conduite peuvent entraîner des conséquences civiles ou pénales pour Xylem et les personnes concernées.

Tolérance zéro pour les représailles

Nous savons qu'il faut du courage pour dénoncer une suspicion de mauvaise conduite. C'est pourquoi nous ne tolérons aucune forme de représailles, et les collègues qui font part de leurs préoccupations de bonne foi ne subiront pas de représailles. Si vous pensez que vous ou un collègue avez fait l'objet de représailles après avoir soulevé une question de bonne foi ou participé à une enquête, signalez-le sur l'un des canaux prévus pour s'exprimer. (Se référer à la section [Poser des questions et soulever des inquiétudes](#).) Nous allons enquêter sur cette affaire et prendre des mesures correctives. Toute personne ayant exercé des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Que se passe-t-il si...

Que faire si je pense que quelqu'un viole notre Code de conduite ?

Faites part de vos préoccupations par le biais du canal d'information avec lequel vous êtes le plus à l'aise. S'exprimer sur un problème potentiel nous permet de l'aborder et de le résoudre.

Que faire si j'ai l'impression de faire l'objet de représailles ?

Faites part de votre préoccupation par le biais de l'un des canaux d'information. (Se référer à la section [Poser des questions et soulever des inquiétudes](#).) Les représailles peuvent prendre la forme de mesures qui auront des conséquences sur l'emploi ainsi que d'actions encore mineures telles que l'exclusion de réunions ou la réaffectation de responsabilité. Xylem a une politique de tolérance zéro en matière de représailles à l'encontre de collègues ayant soulevé des inquiétudes. Les représailles à l'encontre de collègues qui se sont exprimés entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Comment recevoir une préoccupation

Dans la plupart des cas, les collègues qui constatent un comportement répréhensible s'adressent d'abord à un dirigeant de confiance, tel que leur supérieur hiérarchique, leur partenaire commercial RH ou leur médiateur. Si un collègue vient vous voir pour vous faire part de ses inquiétudes concernant une éventuelle faute professionnelle :

- Assurez-vous de disposer de suffisamment de temps pour discuter de manière adéquate de votre préoccupation.
- Le cas échéant, organisez la réunion dans un lieu privé.
- Écoutez attentivement et sans juger.
- Ne vous sentez pas obligé de répondre à la préoccupation ou d'avoir une solution.
- Remerciez vos collègues qui vous font part de leurs préoccupations et dites-leur que vous assurerez le suivi auprès de la personne ou du groupe approprié.
- Signaler l'affaire au service d'éthique et de conformité en déposant un rapport au moyen de la [Ligne Intégrité Xylem](#).

Les responsables ne doivent pas tenter d'enquêter sur les rapports de violations présumées du Code de conduite, à moins que le service d'éthique et de conformité ne leur demande de le faire.



TRAVAILLER LES UNS AVEC LES AUTRES

Le respect sur le lieu de travail	14
Rester sain et sauf	17
Respecter la vie privée de nos collègues	19

LE RESPECT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail où chacun se sente impliqué, respecté, valorisé et libre d'apporter son authenticité et ses idées au travail chaque jour. Nous nous imposons, ainsi qu'à nos collègues, cette norme.

Promouvoir la diversité et l'inclusion

Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif. Nous reconnaissons que les meilleures solutions aux défis de nos clients et de nos communautés proviennent de voix diverses qui représentent les différentes communautés où nous vivons et travaillons, ainsi que les clients que nous servons. Nous apprécions les idées, les opinions et les diverses expériences de nos collègues, de nos clients et des autres parties prenantes. Ensemble, nous visons à cultiver une culture inclusive où chacun éprouve un sentiment d'appartenance et est encouragé à contribuer à notre mission.

Bien que nous ayons tous le droit d'avoir nos propres croyances et valeurs, nous devons être sensibles à la façon dont nos opinions personnelles peuvent être reçues par les autres lorsque nous les exprimons sur le lieu de travail ou en tant que représentant de Xylem. Les outils de communication et les médias sociaux de Xylem ne doivent jamais être utilisés pour défendre des convictions religieuses, politiques ou autres croyances personnelles potentiellement sensibles. (Se référer à notre [Politique en matière de médias sociaux](#).)



Que se passe-t-il si...

Que faire si un collègue raconte des histoires ou des blagues qui laissent entendre que les femmes ne sont pas qualifiées pour travailler dans cette activité ?

Prenez des mesures lorsque vous constatez qu'un collègue ou un partenaire commercial exprime des opinions que vous savez incompatibles avec notre Code de conduite et nos politiques. Parlez à la personne qui a fait le commentaire, à un dirigeant de confiance ou à votre partenaire commercial RH. En prenant la parole, nous pourrions faire quelque chose contre le comportement inapproprié. (Se référer à la section [Poser des questions et soulever des inquiétudes](#).)



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique de prévention du harcèlement sur le lieu de travail](#)

Garantir l'égalité des chances

Nous offrons à nos collègues l'égalité des chances en matière d'emploi et d'avancement professionnel. Nos décisions en matière d'emploi sont fondées uniquement sur des considérations pertinentes, telles que les qualifications et les capacités de l'individu - jamais sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, la religion, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique personnelle protégée par la loi de l'individu.

Que puis-je faire pour garantir l'égalité des chances ?

- **Constituer** une liste diversifiée de candidats qualifiés pour les postes à pourvoir.
- **Prendre** des décisions d'emploi fondées uniquement sur le mérite.
- **Aménager** les personnes à mobilité réduite.
- **Refuser** d'accepter toute excuse pour les préjugés.

Prévention du harcèlement et de l'intimidation sur le lieu de travail

Nous nous opposons aux comportements verbaux ou physiques abusifs, menaçants, offensants ou intimidants. Cette norme s'applique que ce soit sur le lieu de travail ou lors d'activités liées au travail en dehors des heures de travail. Tout comportement qui nuise à la capacité de nos collègues à faire leur travail ou qui affecte les conditions de leur emploi est inacceptable. Ce type de comportement n'a pas sa place chez Xylem et va à l'encontre de notre mission.

Se mettre debout

Prendre la parole lorsque vous ou quelqu'un que vous connaissez est victime de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation contribue à promouvoir un lieu de travail respectueux. (Se référer à la section [Poser des questions et soulever des inquiétudes.](#))

Que se passe-t-il si...

Et si mon responsable me dit qu'il ne veut pas de personnes âgées dans son équipe parce qu'elles ne peuvent pas suivre le rythme ?

Prenez la parole. Ce type de remarque discriminatoire pourrait limiter injustement les possibilités de carrière d'une grande partie de notre main-d'œuvre. Chez Xylem, nous rejetons les stéréotypes et reconnaissons les capacités, quel que soit l'âge.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Equal Employment Opportunity Policy Statement \(UnitedStates\)](#)
- [Equal Employment Opportunity \(EEO\) Affirmative Action Policy](#)
- [Politique d'embauche et de dotation en personnel](#)
- [Politique de prévention du harcèlement sur le lieu de travail](#)
- [Politique d'aménagement pour les personnes handicapées](#)



Quelles sont les actions qu'un spectateur peut entreprendre ?

Nous sommes tous responsables de la promotion d'un lieu de travail exempt de harcèlement. Le harcèlement se produit souvent au moment où l'on s'y attend le moins. Soyez prêt. La prochaine fois que vous soyez témoin d'un harcèlement, rappelez-vous ce que vous pouvez faire pour être un allié efficace :

RECONNAÎTRE LE HARCÈLEMENT

1

N'ignorez pas le problème et ne fermez pas les yeux.

PRENEZ DES MESURES

2

Prenez la parole et défendez ce qui est juste. Interrompez le harcèlement, interpellez ou détournez l'attention de l'harceleur ou aidez la cible du harcèlement à s'éloigner de la situation. Ou si vous n'êtes pas à l'aise pour agir directement, refusez de donner une audience à l'harceleur en vous éloignant.

SUIVRE

3

Parlez en privé avec la personne qui s'est fait harceler. Montrez votre soutien et encouragez votre collègue à signaler le harcèlement ou proposez-lui de le faire à sa place.

Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si mon responsable perd fréquemment son sang-froid et crie sur notre équipe pour des choses comme manquer une cible ?

Les actions de ce type façonnent la culture de notre entreprise, en envoyant des signaux sur la manière acceptable de se comporter. Nous voulons favoriser un environnement de travail respectueux. Si vous pensez que la conduite est persistante et qu'elle interfère avec votre capacité à faire votre travail, parlez à quelqu'un de vos expériences et de ce qui peut être fait pour améliorer la situation. (Se référer à la section [Poser des questions et soulever des inquiétudes.](#))

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement est un comportement importun à l'égard d'une autre personne qui a pour intention ou effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant pour cette personne. Il s'agit notamment d'intimidations physiques ou verbales, de plaisanteries inappropriées, d'insultes raciales, d'injures, d'attouchements ou d'avances sexuelles importunes et de la publication ou du partage d'images obscènes. Les définitions légales du harcèlement peuvent varier d'un pays à l'autre.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique de prévention du harcèlement sur le lieu de travail](#)



RESTER SAIN ET SAUF

Chez Xylem, nous nous préoccupons du bien-être de nos collègues, clients, partenaires commerciaux et visiteurs. Nous nous engageons à ce que chacun rentre chez lui en sécurité et en bonne santé chaque jour. Rien ne justifie d'ignorer nos exigences en matière de santé et de sécurité.

Sécurité sur le lieu de travail

Nous nous engageons à assurer la sécurité dans nos installations, sur la route et sur les sites de nos clients. Quel que soit votre métier ou votre lieu de travail, on attend de vous que vous accordiez la priorité à la sécurité. Notre philosophie de tolérance zéro guide ces actions et décisions quotidiennes. Cela signifie qu'il faut connaître et respecter les règles de santé et de sécurité et les plans d'intervention de votre installation, ainsi que toutes les lois, réglementations et directives de santé publique applicables.

Un lieu de travail sûr n'est pas seulement exempt de blessures, mais aussi de menaces et de violence. Nous ne tolérons pas les agressions, le harcèlement physique ou cybernétique, ni les actes de violence ou d'intimidation similaires. (Se référer à la section [Prévention du harcèlement et de l'intimidation sur le lieu de travail.](#))

Que se passe-t-il si...

Que faire si je travaille sur le site d'un partenaire commercial ? Les règles de sécurité de Xylem s'appliquent-elles ?

Si vous représentez Xylem sur le site d'un partenaire commercial, vous devez respecter notre Code de conduite et nos politiques. Vous devez également comprendre et suivre les règles de santé et de sécurité du partenaire.

PRENEZ LA PAROLE SI...

Vous êtes témoin de personnes inconnues ou d'une activité inhabituelle qui pourrait entraîner un vol ou un préjudice.

Vous observez ou subissez des violences ou des menaces.

On vous demande d'effectuer un travail ou une tâche que vous considérez comme dangereuse ou pour laquelle vous n'avez pas reçu de formation adéquate.

Vous observez ou êtes informé d'une situation dangereuse ou d'un danger potentiel pour les autres ou pour vous-même.

Vous soupçonnez qu'une pièce d'équipement ne fonctionne pas correctement et qu'elle peut être dangereuse.

Comment prioriser la santé et la sécurité ?

- **Connaissez et respectez** les politiques et procédures de l'entreprise et de santé et sécurité.
- **Soyez conscient** de votre environnement et prenez les mesures appropriées pour faire face aux risques avant de commencer le travail.
- **Signalez** les conditions dangereuses, comme les risques sur le lieu de travail et les équipements cassés.
- **Signalez** les blessures ou les maladies liées au travail.
- **Sachez** quoi faire en cas de blessure ou d'autres urgences sur le lieu de travail.
- **Faites attention** les uns aux autres pour éviter les conditions ou les comportements dangereux.

Santé mentale et bien-être

La santé mentale est un élément important de la santé globale et du bien-être. Nous sommes des alliés l'un pour l'autre. Si quelqu'un semble avoir des difficultés, vérifiez si vous pouvez l'aider. Xylem offre un soutien aux collègues et à leurs familles pour maintenir le bien-être mental et émotionnel avec des ressources locales et, dans de nombreux pays, des programmes d'aide aux employés. Il peut s'agir d'une ressource essentielle à tout moment, mais particulièrement en cas de difficultés. Vous ne devez jamais avoir honte ou être gêné de demander de l'aide.

Drogues et alcool

Pour assurer notre sécurité et celle de nos collègues, nous ne devons jamais effectuer un travail pour Xylem sous l'influence de l'alcool, de drogues illégales ou non autorisées ou de médicaments en vente libre ou prescrits qui altèrent notre capacité à fonctionner efficacement. Cela s'applique que vous travailliez dans les installations de Xylem, que vous travailliez à distance, que vous voyagiez pour le compte de la société ou que vous travailliez sur les sites des clients.

Si vous craignez qu'un collègue soit sous l'influence de l'alcool ou d'une drogue qui altère sa capacité à fonctionner efficacement au travail, faites part de votre inquiétude à votre responsable.

Utilisation appropriée de l'alcool

Dans des contextes appropriés, Xylem peut autoriser les boissons alcoolisées lors des fonctions ou des événements de l'entreprise. Dans ces situations, les collègues et les partenaires commerciaux peuvent consommer de l'alcool avec modération, à condition que leur conduite et leur comportement restent professionnels à tout moment. Toutes les lois applicables à la consommation d'alcool doivent être respectées, y compris les lois régissant la conduite en état d'ivresse et l'ivresse publique.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique en matière d'environnement, de sécurité et de santé](#)
- [Politique en matière de voyages, de dépenses et de sécurité](#)
- [Politique de prévention de la violence sur le lieu de travail](#)
- [Politique de prévention de la toxicomanie](#)

RESPECTER LA VIE PRIVÉE DE NOS COLLÈGUES

Nous respectons la vie privée de nos collègues et traitons leurs informations personnelles avec le soin approprié. Les données personnelles ne sont partagées qu'avec une autorisation appropriée.

Pour créer un lieu de travail respectueux, il faut notamment respecter les limites fixées par nos collègues quant aux informations personnelles qu'ils sont prêts à partager au travail. Les collègues ne doivent jamais se sentir obligés de partager des informations sur leur vie personnelle. Les collègues doivent également avoir la certitude que leurs données personnelles restent confidentielles. Les données personnelles sont toutes les informations qui pourraient être utilisées pour identifier une personne, directement ou indirectement. Il s'agit notamment du nom d'un collègue, de sa date de naissance, de son adresse personnelle, de son numéro d'identification gouvernemental ou de ses données médicales. (Se référer à la section [Préserver la confidentialité des données.](#))



Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si je reçois un courriel mal adressé qui contient en pièce jointe les noms, adresses et numéros d'identification gouvernementaux de mes collègues ?

Informez l'expéditeur [et signalez l'incident](#) au service de Réponse aux incidents de données. Ensuite, supprimez le courriel et sa pièce jointe. Abstenez-vous de transmettre ou de faire des copies des données personnelles.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique de confidentialité des données](#)



TRAVAILLER AVEC LES FOURNISSEURS, LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Éviter les conflits d'intérêts	21
Concurrence loyale	23
Conclure des accords et gagner des affaires	25

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au travail, nous agissons toujours dans le meilleur intérêt de Xylem. Nous ne laissons pas nos intérêts personnels interférer, ou sembler interférer, avec nos actions au nom de l'entreprise.

Quelques exemples de conflits d'intérêts

Bien que nous ne puissions pas énumérer toutes les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts, voici quelques conflits courants que vous pourriez rencontrer.



Relations personnelles

- Sortir avec un collègue.
- Travailler avec un client qui emploie un ami proche.
- Avoir un parent qui a des investissements financiers importants dans un fournisseur.



Opportunités commerciales

- Utiliser les informations acquises dans le cadre du travail à des fins personnelles.
- Profiter personnellement des informations confidentielles de Xylem.



Investissements extérieurs

- Posséder des actions d'un fournisseur sur lequel vous avez une influence.
- Investir des fonds personnels dans une transaction dans laquelle Xylem peut avoir un intérêt, comme une petite start-up de technologie de l'eau.



Travail extérieur

- Avoir un deuxième emploi qui interfère avec les responsabilités professionnelles chez Xylem.
- Utiliser les ressources de Xylem pour un travail extérieur.

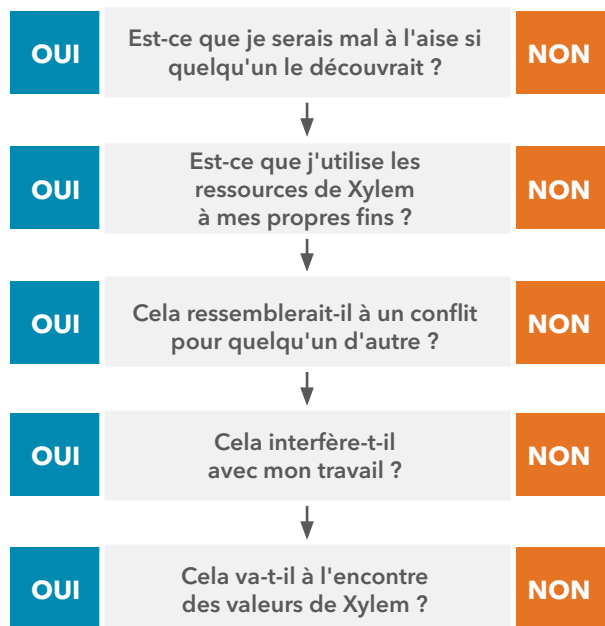
Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts existe lorsque nos intérêts personnels interfèrent ou donnent l'impression d'interférer avec nos responsabilités professionnelles. Même la *suggestion* d'un conflit peut amener les autres à penser que nous n'agissons pas dans les meilleurs intérêts de Xylem.



Existe-t-il un conflit d'intérêts ?

Si vous vous demandez si une situation constitue un conflit d'intérêts, commencez par poser ces questions :



Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, demandez conseil à votre responsable ou à votre partenaire commercial RH.

Souvent, lorsqu'il existe un conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nous pouvons trouver un moyen de le gérer efficacement. Informez votre responsable et votre partenaire commercial RH de tout conflit d'intérêts connu ou potentiel, puis élaborer un plan pour faire face à la situation.

- **Soyez au courant** des activités ou des relations qui peuvent entrer en conflit avec votre travail chez Xylem.
- **Reportez-vous** à la politique ou demandez conseil si vous n'êtes pas sûr de l'existence d'un conflit.
- **Informez** votre responsable et votre partenaire commercial RH des conflits d'intérêts connus ou potentiels.
- **Utilisez** les installations, les équipements et le temps de l'entreprise uniquement pour des activités liées au travail.

Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si mon beau-frère travaille pour l'un de nos distributeurs ?

Discutez de la situation avec votre responsable. Si votre travail implique une interaction avec le distributeur, il pourrait y avoir un conflit d'intérêts potentiel et la situation doit être divulguée.

Que se passe-t-il si mon ami dirige une entreprise de restauration ? Puis-je engager mon ami pour un événement sponsorisé par une entreprise ?

Il est peut-être possible pour Xylem de louer l'entreprise de restauration de votre ami, mais l'objectif est d'obtenir la meilleure valeur globale pour Xylem. Cela signifie que tous les fournisseurs doivent être évalués de manière objective, conformément à nos politiques (telles que la [Politique d'achat globale](#) et la [Politique de délégation de pouvoirs](#)).

Que se passe-t-il si ma sœur veut postuler un poste vacant dans mon service chez Xylem ?

Les collègues peuvent être d'excellentes ressources pour trouver des candidats aux postes vacants. Veillez à révéler votre relation à votre partenaire commercial RH et à votre responsable si votre sœur est engagée, afin que toute apparence de favoritisme ou de conflit d'intérêts puisse être traitée de manière appropriée si nécessaire.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique sur les conflits d'intérêts](#)
- [Politique sur l'emploi des personnes étroitement liées et de celles qui entretiennent des relations romantiques consensuelles](#)
- [Politique et manuel anti-corrupcion](#)

CONCURRENCE LOYALE

Nous croyons en une concurrence libre et loyale. Nous nous livrons toujours à une concurrence ouverte, honnête et légale.

La concurrence stimule l'invention et l'innovation. Chez Xylem, nous obtenons nos avantages concurrentiels par la qualité de nos solutions, plutôt que par une collaboration non éthique ou illégale avec nos concurrents. Les accords qui créent un avantage injuste sur le marché, fixent les prix, divisent les clients, désignent les gagnants d'un appel d'offres, boycottent les fournisseurs ou empêchent les concurrents d'entrer sur le marché ne sont jamais appropriés.

Les réunions du secteur et des associations professionnelles servent des objectifs légitimes et valables. Cependant, ces réunions comportent également des risques, car elles rassemblent des concurrents qui peuvent discuter de sujets d'intérêt commun et potentiellement franchir la limite de ce qui est autorisé. Si vous vous trouvez dans une situation où une conversation anticoncurrentielle, quittez-la immédiatement et signalez ce qui s'est passé au service d'éthique et de conformité.



Comment garantir une concurrence loyale ?

- ✓ Prenez des décisions sur la manière, le moment et le lieu de la compétition, indépendamment des concurrents.
- ✓ Évitez de faire des déclarations nuisibles ou mensongères sur les concurrents.
- ✓ Obtenez des informations à partir de sources accessibles au public ou de conversations ouvertes et honnêtes.
- ✓ Faites appel au service juridique lorsque vous communiquez ou concluez un accord écrit ou verbal avec un concurrent.
- ✓ Faites attention aux conversations avec les concurrents lors des salons professionnels ou des réunions d'associations professionnelles. Ne discutez pas des stratégies de tarification, des prix réels ou des appels d'offres.
- ✓ Évitez les accords avec les fournisseurs, les distributeurs ou les clients qui restreignent de manière inadmissible la concurrence.
- ✓ Respectez les lois antitrust et sur la concurrence dans les pays où nous opérons.
- ✓ Alerte le service d'éthique et de conformité si vous suspectez un comportement anticoncurrentiel ou si vous êtes approché par un concurrent.

Veille concurrentielle

Il est essentiel de connaître nos concurrents pour prendre des décisions commerciales stratégiques, et nous nous battons toujours de manière équitable, transparente, légale et éthique. Nous recueillons des informations sur la concurrence en

- S'appuyant sur des informations accessibles au public, telles que des articles publiés, des dépôts réglementaires et des messages en ligne
- Réalisant des études de marché, soit directement, soit par l'intermédiaire d'agences externes.
- Ne jamais recherchant ou acceptant des informations si elles sont obtenues de manière illégale ou contraire à l'éthique, par exemple par le pot-de-vin ou le vol
- Ne jamais acceptant d'informations confidentielles sans le consentement du propriétaire
- Évitant les informations sur les concurrents si nous savons que nous ne sommes pas censés les obtenir
- Ne jamais cherchant à obtenir des informations sur les concurrents auprès de candidats à l'emploi ou d'employés actuels ayant travaillé pour un concurrent
- Respectant les termes des accords de confidentialité



Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si je veux embaucher un employé d'un concurrent ?

Xylem embauche fréquemment des employés de ses concurrents. Toutefois, cette pratique ne doit pas être utilisée comme une occasion d'apprendre des informations confidentielles sur nos concurrents. Les obligations de confidentialité se prolongent généralement au-delà de la fin de l'emploi.

Que se passe-t-il si un concurrent nous suggère de nous réunir avec d'autres membres de l'association professionnelle après une réunion régulière pour comparer nos notes sur le marché ?

Dites poliment « Non, merci ». Même s'il est acceptable de discuter d'informations non confidentielles, une discussion informelle peut rapidement tourner autour de sujets qui ne doivent pas être abordés, comme la tarification ou les pratiques anticoncurrentielles. Le simple fait d'être présent lorsque des discussions illégales ont lieu peut, même si vous ne participez pas, présenter un risque pour vous personnellement et pour Xylem.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique, boîte à outils et manuel de conformité aux lois antitrust et sur la concurrence](#)

CONCLURE DES ACCORDS ET GAGNER DES AFFAIRES

Nous gagnons des marchés grâce à la force de nos produits et services. Nous choisissons des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux qui partagent notre même engagement en matière d'intégrité et de normes éthiques.

En faisant preuve d'intégrité dans nos relations commerciales, nous renforçons notre réputation de partenaire commercial digne de confiance. Nous n'offrons ni n'acceptons jamais de pots-de-vin de qui que ce soit, ni ne permettons à quiconque d'offrir ou de solliciter des pots-de-vin en notre nom. Dans certains pays, les paiements annexes aux fonctionnaires pour accélérer un processus ou une action (souvent appelés paiements de facilitation) peuvent être une pratique commerciale courante, mais ces paiements peuvent être considérés comme des pots-de-vin et ne sont donc pas autorisés. Indépendamment des coutumes locales ou des pratiques d'autres entreprises, chez Xylem, nous suivons les lois anti-corruption et ne permettons pas la corruption sous quelque forme que ce soit.

Les violations de la loi sur la corruption peuvent être graves et entraîner une atteinte à notre réputation, des amendes, des pénalités et même des peines de prison. La corruption nuit également aux communautés et au marché, rendant plus difficile la tâche de chacun. Nous ne tolérons aucune forme de corruption.

Nous travaillons fréquemment avec des distributeurs, des agents ou d'autres partenaires de distribution, mais nous ne traitons pas avec des tiers qui pratiquent ou encouragent des pratiques de corruption. Nous ne devons jamais non plus demander à un tiers de prendre une mesure que nous ne serions pas autorisés à prendre nous-mêmes. Les actions des tiers qui agissent en notre nom peuvent être attribuées à Xylem, c'est pourquoi nous avons un processus de diligence raisonnable robuste pour les tiers - pour nous assurer que nos partenaires commerciaux partagent notre engagement à lutter contre la corruption et à promouvoir des pratiques éthiques.



Diligence raisonnable anti-corruption

Effectuez toujours les diligences raisonnables anti-corruption requises avant d'engager un tiers ou de renouveler une relation d'affaires. Notre [cadre de diligence raisonnable anti-corruption](#) fournit des informations sur les types de tiers qui nécessitent un examen et une approbation et ceux qui n'en nécessitent pas. Si votre travail implique l'engagement de tiers, il vous incombe de connaître et de respecter notre processus de diligence raisonnable anti-corruption.

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?

Un *pot-de-vin* est toute chose de valeur offerte ou acceptée pour influencer une décision commerciale ou obtenir un avantage commercial. Les pots-de-vin peuvent prendre de nombreuses formes, notamment de l'argent liquide, des cartes-cadeaux, des divertissements, des remises inappropriées, l'embauche d'un membre de la famille ou d'un ami de la personne que vous cherchez à influencer, des contributions caritatives qui ne sont pas conformes aux directives de notre politique ou toute autre faveur offerte dans le but d'influencer une décision commerciale.

Qu'est-ce qu'un dessous-de-table ?

Un *dessous-de-table* est le retour d'un avantage, généralement en espèces, en guise de récompense pour l'attribution d'un marché. Il est similaire à un pot-de-vin et ne doit jamais être demandé ni accepté.

Lobbying

Le *lobbying* est un moyen d'influencer l'action du gouvernement et peut être autorisé lorsqu'il est effectué de manière transparente et conformément aux réglementations gouvernementales. Tout lobbying au nom de Xylem, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de tiers, doit être fait légalement et avec l'autorisation du service juridique.



Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si notre agent nous suggère de payer des frais supplémentaires, en dehors d'une procédure normale, pour que nos marchandises puissent être dédouanées plus rapidement ?

Il pourrait s'agir d'une demande de paiement de facilitation. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés. Pour en savoir plus sur la manière d'identifier un paiement de facilitation, se référer à la politique et au manuel anti-corruption.

Que se passe-t-il si un distributeur propose de partager une partie des bénéfices du projet avec mon équipe si Xylem choisit de donner le projet au distributeur ?

Signalez cette sollicitation au service d'éthique et de conformité. Cela serait considéré comme un dessous-de-table et est inacceptable.

Que faire si mon équipe veut commencer à travailler avec un nouveau distributeur avant que le processus de diligence raisonnable ne soit terminé ?

La diligence raisonnable doit être terminée avant de s'engager avec de nouveaux tiers. Nous effectuons une diligence raisonnable anti-corruption pour nous assurer que Xylem travaille avec des partenaires commerciaux qui partagent les normes éthiques élevées de Xylem. Contactez votre coordinateur régional de diligence raisonnable pour discuter de la nature urgente de votre situation et comprendre les mesures à prendre pour assurer un déploiement efficace du processus.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique et manuel anti-corruption](#)
- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les contributions caritatives](#)

Cadeaux, hospitalité et voyages des clients

Offrir ou accepter des cadeaux, des divertissements ou des marques d'hospitalité peut contribuer à établir et à renforcer les relations d'affaires. Toutefois, ces éléments ne doivent jamais être utilisés pour influencer une décision commerciale. Ils ne doivent pas non plus créer ou donner l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Nos politiques et directives définissent les limites de valeur acceptables, ce qui doit être approuvé au préalable et comment obtenir cette approbation. En suivant ces directives, vous pouvez établir des relations commerciales et éviter de donner l'impression que les décisions commerciales ont été indûment influencées.

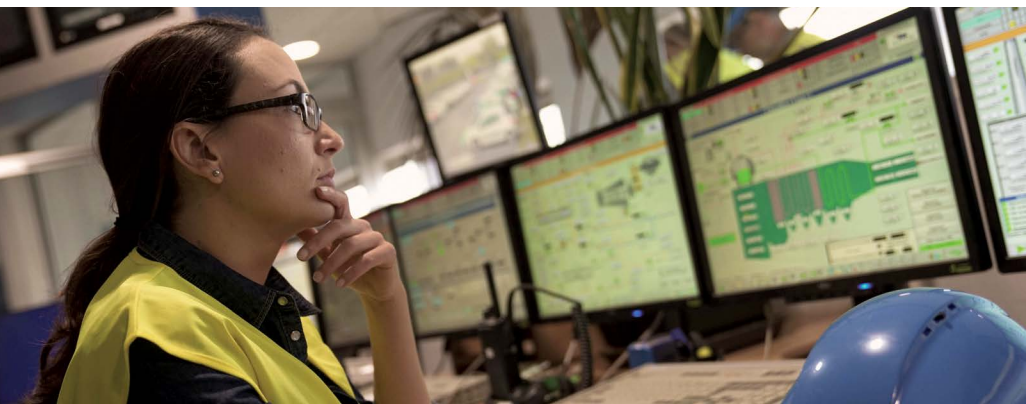
Les cadeaux ou divertissements doivent toujours avoir :

- Un objectif commercial approprié.
- Une valeur nominale et appropriée dans les circonstances.
- L'autorisation par les politiques de Xylem et par les politiques du partenaire commercial.
- Documentés avec exactitude.

Nous n'offrons jamais d'argent liquide, de chèques-cadeaux ou d'autres équivalents en espèces comme cadeau. Consultez la politique relative aux contributions charitables avant de faire un don qui bénéficierait directement ou indirectement à un partenaire commercial. (Se référer à la section [Participation à la vie communautaire et dons de charité.](#))

Fonctionnaires

Faites très attention aux politiques de Xylem en matière de cadeaux et d'hospitalité lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux à des fonctionnaires. En raison des lois anti-corruption, les seuils sont différents et des approbations sont nécessaires. Si vous avez des questions, contactez le service juridique avant d'aller de l'avant.



Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si je veux offrir à un client une bouteille d'eau Xylem en guise de remerciement ?

Offrir un cadeau peu coûteux de la marque Xylem aux clients est généralement acceptable. Assurez-vous que les destinataires soient autorisés à recevoir le cadeau (parfois, leurs politiques ou leurs lois ne le permettent pas).

Que se passe-t-il si un client veut que j'organise un dîner et des billets pour un événement sportif après les tests d'acceptation en usine ?

Offrir des repas et une hospitalité peu fréquents et à prix modéré aux clients est généralement autorisé par nos politiques et la loi, surtout si le client est accompagné d'un représentant de Xylem. Assurez-vous que ces types de dépenses soient légales, correctement préapprouvées, convenablement documentées et également autorisées par les lois et politiques du client.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique et manuel anti-corruption](#)
- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les contributions caritatives](#)
- [Politique sur les activités politiques](#)

Travailler avec des fournisseurs

Nos fournisseurs sont un élément essentiel de notre capacité à répondre aux besoins de nos clients. Nous choisissons des fournisseurs qui partagent notre engagement en matière d'intégrité et de normes éthiques. Nos décisions d'approvisionnement sont fondées sur des critères objectifs, tels que la qualité, le prix, le service et les antécédents de livraison. Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) définit nos attentes à l'égard de nos fournisseurs et les aide à respecter les mêmes normes éthiques élevées que celles que nous appliquons à nous-mêmes.

Comment nous traitons avec nos fournisseurs

- **Évitez** les conflits d'intérêts avec les fournisseurs. (Se référer à la section [Éviter les conflits d'intérêts](#).)
- **Ne partagez** des informations confidentielles avec les fournisseurs que lorsque des protections adéquates soient en place.
- **S'assurer** que tous les partenaires s'engagent à respecter les pratiques commerciales éthiques et légales décrites dans le Code de conduite des fournisseurs.

Approvisionnement responsable

Notre engagement envers nos valeurs fondamentales s'étend à nos fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'homme par des pratiques commerciales équitables et éthiques. (Se référer à la section [Contribuer à nos communautés](#).) Lors de la sélection d'un fournisseur, examinez si celui-ci :

- Fournit des conditions de travail, des horaires et une rémunération appropriés.
- S'engage dans des pratiques de travail équitable et de développement durable pour protéger la santé et le bien-être des travailleurs et des communautés.
- Interdit le recours au travail des enfants ou pénitentiaire.
- Prend au sérieux les violations des droits de l'homme.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent a lieu lorsque des personnes tentent de transférer de l'argent gagné illégalement sur des comptes légitimes afin de dissimuler la source illégale des fonds. Xylem ne tolère pas, ne facilite pas et ne soutient pas le blanchiment d'argent. Soyez attentif à toute transaction financière inhabituelle qui pourrait indiquer un blanchiment d'argent et signalez toute activité ou transaction financière suspecte.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique anti-boycott](#)
- [Code de conduite du fournisseur](#)
- [Politique globale d'achat](#)
- [Politique d'achats indirects](#)
- [Politique de gestion des risques liés aux fournisseurs](#)
- [Conformité commerciale, gestion, politiques d'importation et d'exportation](#)
- [Politique et manuel anti-corrupcion](#)

Marchés publics et contrats gouvernementaux

Xylem fournit fréquemment des produits, des services et des solutions à des clients gouvernementaux en participant à des marchés publics. Les clients gouvernementaux peuvent être des villes, des gouvernements d'État ou fédéraux, des municipalités ou des entités appartenant à l'État. Il existe une obligation de confiance particulière qui s'applique lors de la participation à des marchés publics, et les faux pas pourraient faire perdre à Xylem sa capacité à participer à de futurs marchés.

- Prenez soin de rassembler les informations relatives à la soumission afin de garantir l'exactitude de toutes les informations.
- Supervisez les partenaires commerciaux qui rassemblent les informations relatives aux soumissions en notre nom.
- Ne jamais faire de fausses déclarations sur un aspect quelconque de nos produits, services ou solutions ou encourager d'autres personnes à faire de fausses déclarations pour nous.
- Respectez toutes les réglementations en matière de marchés publics et ne tentez jamais d'influencer une décision d'achat par des paiements extérieurs, des faveurs ou des cadeaux.

Si nous remportons un contrat avec une municipalité ou une agence gouvernementale, nous devons nous conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Ces réglementations varient d'un pays à l'autre, peuvent être complexes et plus strictes que celles qui régissent nos contrats commerciaux et sont susceptibles de changer. Les collègues qui participent à des appels d'offres et à l'exécution de contrats gouvernementaux doivent contacter le service juridique pour obtenir une assistance en cas de besoin.

Importations et exportations

En tant qu'entreprise mondiale, nous envoyons et recevons fréquemment des produits, des services et des technologies de différents pays. La plupart des pays où nous faisons des affaires ont des réglementations sur le commerce entre les nations. Chacun d'entre nous a la responsabilité de comprendre et de respecter les lois, les réglementations et les restrictions commerciales des pays dans lesquels nous déployons des activités. Le respect de ces règles nous permet de tenir notre engagement de livrer les produits, services et technologies dans les délais et dans leur intégralité.

- **Lors de l'importation** ou de l'introduction de matériaux, produits, services ou technologies (y compris les logiciels) *dans* un pays, les articles doivent toujours être décrits avec précision et se voir attribuer le code tarifaire correct.
- **Lors de l'exportation** ou de l'envoi de matériaux, de produits, de services ou de technologies (y compris les logiciels) *hors* d'un pays, les articles doivent toujours être décrits avec précision et faire l'objet d'une vérification des contrôles à l'exportation, des embargos ou des sanctions commerciales et des clauses de boycott.

L'importation ou l'exportation de biens, de services ou de technologies (y compris les logiciels) sans les approbations gouvernementales appropriées peut faire perdre à Xylem sa capacité à participer au commerce international, ou bien entraîner d'autres pénalités. Les exigences commerciales peuvent être complexes et sujettes à des changements. Alors, contactez un membre du service de conformité commerciale pour obtenir des conseils ou si vous avez des questions.

Que se passe-t-il si...

Que faire si l'on me demande de signer une déclaration d'origine, mais que je ne connais pas le processus de fabrication ?

Contactez un membre du service de conformité commerciale. Leur rôle est de garantir la circulation sûre, efficace et rentable des matériaux, des produits, des services et des technologies à travers les frontières internationales, afin de minimiser le risque d'amendes, de pénalités, d'atteinte à la réputation ou d'autres perturbations pouvant résulter de la non-conformité.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Directives pour l'examen des contrats de vente globale de produits](#)
- [Politique et manuel anti-corruption](#)
- [Cadre et processus de diligence raisonnable anti-corruption](#)
- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les contributions caritatives](#)
- [Page de ressources sur la conformité commerciale](#)





SAUVEGARDE DES INTÉRÊTS DE L'ENTREPRISE

Maintenir la réputation de Xylem	31
Comment nous maintenons notre réputation	32
Sauvegarde des actifs et des biens de l'entreprise	33
Archivage et rapports financiers	37
Achat et vente de titres	38

MAINTENIR LA RÉPUTATION DE XYLEM

Nous agissons tous comme des ambassadeurs de la marque Xylem. Nous améliorons notre réputation chaque jour en vivant nos valeurs et en respectant nos politiques.

Notre réputation est l'un de nos atouts les plus précieux. Chacun d'entre nous est chargé de cultiver et de protéger la réputation de Xylem, tant auprès de nos collègues que des parties prenantes externes. La réputation de Xylem est axée sur de nombreux aspects, notamment la qualité de nos produits, les déclarations faites dans les médias et le comportement de chaque collègue avec les clients, les partenaires commerciaux et les membres de la communauté. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que notre réputation soit aussi solide que possible.



Que se passe-t-il si...

Que faire si un collègue nous suggère de sauter un contrôle de qualité pour respecter notre délai de production ?

Il ne faut jamais couper les coins ronds pour respecter les délais. Si vous n'êtes pas certain que votre collègue respecte la procédure requise, signalez le problème à votre responsable ou à l'un des autres canaux d'information.

Que faire si je reçois l'appel d'un journaliste qui me demande des informations sur le lancement d'un nouveau produit ?

Tous les appels ou courriels des journalistes doivent être transmis au service de communication de l'entreprise. Les collègues ne sont pas censés parler aux médias à moins qu'ils n'aient été autorisés à le faire.

Que faire si un collègue dont le profil sur les médias sociaux indique qu'il travaille chez Xylem publie des commentaires que je trouve offensants ?

Discutez de votre problème avec un dirigeant de confiance ou votre partenaire commercial RH, ou bien signalez-le par le biais de la [Ligne Intégrité Xylem](#).

COMMENT NOUS MAINTENONS NOTRE RÉPUTATION

Qualité, fiabilité et sécurité des produits

La qualité, la fiabilité et la sécurité sont la pierre angulaire sur lesquels nos produits sont construits. En développant et en proposant des solutions et des services, nous sommes conscients du rôle que joue la cybersécurité dans la protection de nos clients, de leurs données et de notre entreprise. Nous voulons conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires commerciaux en fournissant des solutions fiables, sûres et de haute qualité.

- Respectez tous les processus de sécurité des produits.
- Ne contournez jamais les contrôles de qualité et ne prenez pas de raccourcis qui compromettent la qualité ou la sécurité.
- Signalez immédiatement toute préoccupation concernant la qualité ou la sécurité du produit.
- Assurez-vous que les avis des clients sur les produits soient partagés avec le comité d'examen de la qualité des produits.
- Assurez-vous que tous les avis sur les incidents liés à la sécurité des produits soient partagés avec le comité de sécurité des produits de l'unité commerciale appropriée.



- [Politiques de sécurité des produits](#)
- [Politique de cybersécurité des produits](#)

Pratiquer une bonne cybersécurité

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection de Xylem contre les cybermenaces. Nous sommes vigilants lors de l'utilisation de la technologie afin d'assurer la protection des informations de Xylem et de nos partenaires commerciaux.

- N'utilisez que des logiciels autorisés et des solutions de stockage dans le cloud approuvées.
- Signalez les tentatives d'hameçonnage et les incidents cybernétiques suspects.
- Protégez les informations confidentielles de Xylem et celles de nos clients et partenaires commerciaux.
- Comprenez les exigences décrites dans la politique de cybersécurité.



- [Politique de cybersécurité](#)
- [Politique d'utilisation acceptable des ressources informatiques et technologiques](#)

Éviter la fraude, les pots-de-vin et la corruption

Nous gagnons et conservons des marchés grâce à la force de nos produits. Nous établissons des relations fondées sur la transparence et la confiance.

- N'offrez, ne promettez ni ne donnez jamais quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire ou à toute autre personne pour obtenir un avantage commercial.
- N'offrez ni n'acceptez jamais de pots-de-vin ou de dessous-de-table.
- Tenir des registres précis et complets afin que tous les paiements soient correctement détaillés.
- Se référer à la section [Conclure des accords et gagner des affaires](#) pour en savoir plus.



- [Politique en matière de fraudes et de vols](#)

Médias et autres demandes de renseignements

Nous fournissons aux médias et au public des informations précises et cohérentes concernant notre activité. Nous ne parlons au nom de Xylem que lorsque nous sommes autorisés à le faire. Nous améliorons notre réputation en diffusant des messages véridiques, clairs et cohérents.

- Ne parlez pas au nom de Xylem, sauf si vous êtes autorisé à le faire.
- Transmettez toutes les demandes des médias au service de communication de l'entreprise (media.enquiries@xylem.com).



- [Politique de divulgation équitable](#)

Utilisation responsable des médias sociaux

Nous profitons du pouvoir des médias sociaux pour créer des liens, mais nous veillons à ce que toutes les opinions personnelles que nous exprimons en ligne soient identifiées comme les nôtres. Nous ne publions rien qui soit irrespectueux, harcelant ou discriminatoire, ou qui puisse exposer des informations confidentielles de Xylem ou de nos partenaires.

- Faites preuve de discernement lorsque vous publiez en ligne, notamment en exprimant vos idées et vos opinions de manière respectueuse.
- Lorsque vous faites référence à Xylem, à Watermark ou à notre travail, indiquez clairement que toutes les opinions exprimées dans vos flux de médias sociaux sont les vôtres.
- Ne donnez pas l'impression de représenter l'entreprise, sauf si vous y êtes expressément autorisé.
- Protégez les informations confidentielles et exclusives de Xylem et celles de nos clients et partenaires commerciaux.



- [Politique en matière de médias sociaux](#)

SAUVEGARDE DES ACTIFS ET DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Nous utilisons nos actifs à des fins commerciales légitimes et les protégeons contre la perte, le vol, la fraude et l'abus. Nous évitons d'utiliser les actifs de l'entreprise à des fins personnelles.

Protéger nos actifs

Les actifs de Xylem comprennent tout ce que nous utilisons pour déployer nos activités. Les actifs de Xylem peuvent être physiques, électroniques, financiers ou d'information et sont destinés à être utilisés à des fins commerciales. Nous avons tous la responsabilité de protéger les actifs de l'entreprise contre le vol, la perte, le gaspillage ou l'abus et de veiller à ce qu'ils soient utilisés uniquement pour promouvoir les intérêts commerciaux de Xylem. En protégeant les actifs de Xylem, nous protégeons également nos collègues, nos clients et nos partenaires commerciaux.

Exemples d'actifs de Xylem

- **Actifs physiques** : fournitures et équipements de bureau, machines de production, stocks et véhicules d'entreprise.
- **Actifs électroniques** : matériel, logiciels et systèmes informatiques, téléphones mobiles et tablettes.
- **Actifs financiers** : argent ou tout ce qui peut être converti en argent, comme les chèques.
- **Actifs informationnels** : propriété intellectuelle, stratégies et processus commerciaux, listes de clients et détails de la tarification.

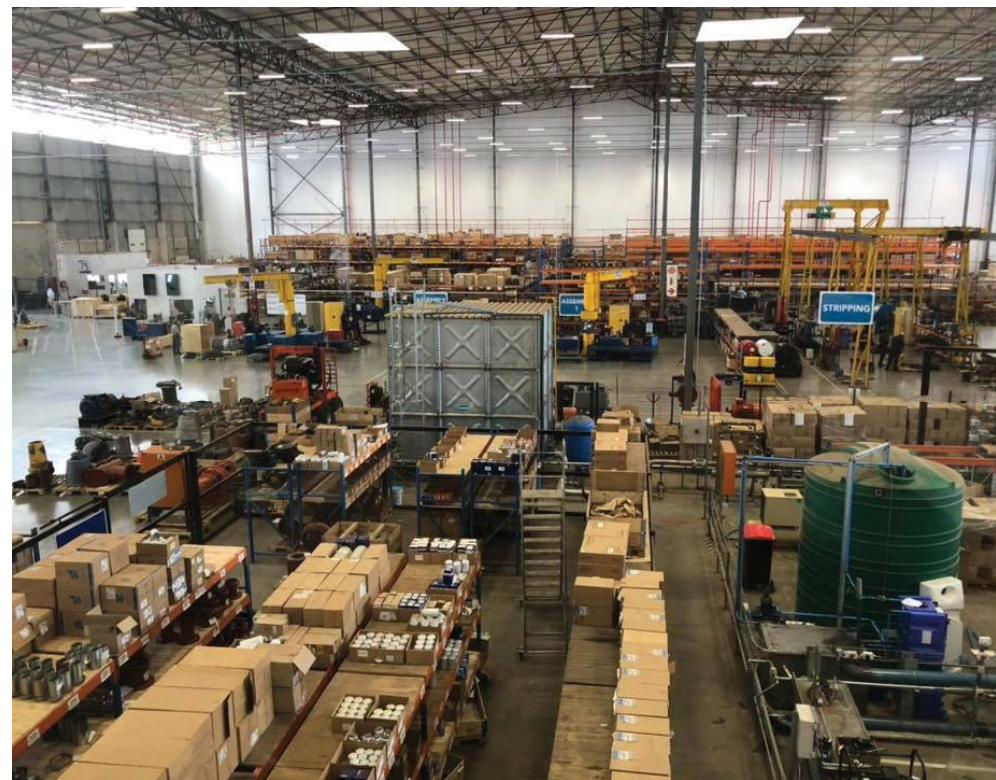
Pour protéger les actifs de Xylem, nous :

- **Prenons soin** des actifs sous notre contrôle afin d'éviter toute perte, dommage, destruction, vol ou utilisation non autorisée.
- **Utilisons** les fonds de l'entreprise de manière honnête, responsable et conforme à nos politiques.
- **Signalez** tout vol, abus ou mauvaise utilisation de nos actifs.

Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si je veux ramener chez moi des matériaux qui ont été mis au rebut ?

Parlez-en à la direction de votre site. Les matériaux de rebut sont la propriété de Xylem et ne peuvent généralement pas être pris pour un usage personnel.



Utiliser la technologie de manière responsable

La technologie et les ressources électroniques de Xylem doivent être utilisées aux fins commerciales prévues. L'utilisation occasionnelle de téléphones, d'ordinateurs ou d'Internet pour des raisons personnelles est acceptable, mais elle ne doit pas interférer avec votre travail et doit être conforme aux politiques de Xylem et à la loi.

Lorsque vous utilisez notre technologie, pratiquez une bonne cybersécurité :

- **N'utilisez que des logiciels autorisés** et n'essayez jamais d'installer un logiciel vous-même. Installer soi-même un logiciel peut constituer une violation des accords de licence, ce qui expose Xylem à des amendes pour violation. Les logiciels téléchargés à partir de sites ou de fournisseurs non fiables peuvent également introduire des cybermenaces, telles que les rançongiciels, dans notre environnement.
- **Identifiez les courriels suspects** en analysant attentivement l'adresse électronique de l'expéditeur et en survolant les liens qu'il vous demande de cliquer pour voir s'ils mènent à une page web légitime associée au message. En cas de doute, utilisez le bouton Signaler un hameçonnage ou envoyez un courriel à phish.reporting@xylem.com.
- **Supprimer les fichiers de données inutiles.** Conserver des données inutiles, surtout si elles contiennent des informations permettant d'identifier des personnes, telles que des noms, des numéros de téléphone, des identifiants nationaux, des données de santé ou des adresses postales personnelles, peut exposer l'entreprise à un risque accru. Respectez notre [Politique d'archivage](#) et gérez vos fichiers de données en conséquence.
 - Pratiquez une gestion sécurisée de la boîte de réception en supprimant les courriels qui ne sont plus nécessaires et en transférant les informations importantes vers les systèmes de gestion de l'information appropriés.
- **Utilisez des applications de stockage dans le cloud approuvées** pour stocker et partager des fichiers liés au travail avec des collègues internes et des partenaires commerciaux externes.

Faites toujours preuve de discernement et gardez à l'esprit que tout ce que vous créez, stockez, téléchargez, envoyez ou recevez en utilisant nos systèmes peut être considéré comme la propriété de l'entreprise et peut être examiné par nous à tout moment, comme le permet la loi applicable. Vous ne devez pas vous attendre à ce que les courriels ou tout autre élément transmis ou stocké sur les systèmes de Xylem soient privés, sauf si la loi applicable l'exige. L'approbation du responsable du service d'éthique et de conformité de Xylem est nécessaire avant d'accéder au compte de courriel ou d'examiner l'activité Internet de tout collègue actif de Xylem.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique d'utilisation acceptable des ressources informatiques et technologiques](#)

Rapports sur la sécurité de l'information

Signalez les tentatives d'hameçonnage potentielles en utilisant le bouton *Signaler l'hameçonnage* dans le ruban Outlook ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : phish.reporting@xylem.com.

Signalez les incidents cybernétiques suspects et toutes les autres questions et préoccupations en matière de cybersécurité à cyber.security@xylem.com.



Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si je veux installer un nouveau logiciel ?

Ouvrez un [ticket de support intelligent](#) si vous souhaitez que des logiciels soient installés.

Que se passe-t-il si je veux vérifier mon courriel Xylem à partir de mon appareil personnel ?

Vous pouvez accéder à votre courriel professionnel sur votre appareil personnel si vous avez respecté les exigences de la norme de gestion des appareils mobiles, qui garantit la sécurité du contenu de Xylem.

Que se passe-t-il si mon responsable me demande de me connecter à un système en utilisant son ID utilisateur et son mot de passe pour récupérer certains rapports auxquels je n'aurais pas accès autrement ?

Il est contraire à notre politique de partager les mots de passe. De même, l'accès aux informations à diffusion restreinte doit être limité aux personnes qui ont besoin de les connaître et qui sont autorisées à y accéder. Rappelez au responsable que vous n'avez pas accès à ce système et à ces informations en raison de leur caractère sensible.

Préserver la confidentialité des données

Parfois, Xylem doit collecter, utiliser, stocker ou partager des informations personnelles de ses collègues, clients ou partenaires. Lorsque nous le faisons, nous veillons à ce que ces informations restent sûres et confidentielles. Nous ne recueillons que les données personnelles nécessaires et ne les utilisons qu'à des fins commerciales légitimes. Nous ne les partageons qu'avec les personnes qui sont autorisées à les voir. Nous traitons toujours les données personnelles de manière responsable et en conformité avec les lois sur la confidentialité des données en vigueur dans les pays où nous déployons nos activités.

Comment puis-je soutenir la confidentialité des données ?

- Ne recueillez que les données personnelles nécessaires.
- Suivez notre politique de conservation des données lorsque vous conservez des données personnelles.
- N'utilisez les données personnelles qu'à des fins commerciales légitimes.
- Ne partagez vos données personnelles qu'avec les personnes autorisées.

Protection des informations exclusives et confidentielles

Les informations constituent un atout important et sont essentielles à la réussite de notre entreprise. Alors que

nous continuons à innover et à développer des solutions pour répondre aux défis mondiaux liés à l'eau, nous devons protéger nos informations confidentielles et celles que nous confient nos partenaires et nos clients. Cela nous aide à maintenir notre avantage concurrentiel.

Familiarisez-vous avec le type d'informations que votre groupe commercial considère comme exclusives ou confidentielles et prenez toujours les précautions nécessaires pour protéger ces informations contre toute divulgation abusive. Ne partagez les informations exclusives ou confidentielles qu'avec les personnes qui sont autorisées à les voir et qui ont un besoin professionnel de les connaître. Cette directive s'applique également aux collègues au sein de Xylem.

- **Avant de partager** des informations exclusives ou confidentielles avec des partenaires externes, vérifiez qu'il existe une raison commerciale légitime de partager ces informations et qu'un accord de confidentialité ou de non-divulgence approprié est en place.
- **Respectez** les informations exclusives des autres. Évitez d'utiliser sans licence l'invention, les brevets, les logiciels ou les identifiants enregistrés de quelqu'un d'autre.
- **Prévenez** le service d'éthique et de conformité si vous recevez des informations confidentielles d'un concurrent ou d'un partenaire commercial que nous n'étions pas censés recevoir.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Les données personnelles sont toutes les informations qui pourraient être utilisées pour identifier une personne, directement ou indirectement. Il s'agit de noms, de numéros de téléphone, d'adresses électroniques, de numéros d'identification et, dans certains pays, d'informations sur l'utilisation des compteurs d'eau.

Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si je veux discuter d'une opportunité avec un nouveau partenaire commercial potentiel qui peut impliquer des informations confidentielles pour Xylem ?

Avant de discuter d'informations confidentielles sur Xylem avec un nouveau partenaire commercial, vous devez vous assurer qu'un accord de non-divulgence (également connu sous le nom de *NDA*) entièrement signé est en place. Nous disposons d'un outil automatisé pour générer des accords de non-divulgence à signer afin de faciliter ce processus : [NDA Processus d'un accord de non-divulgence](#).



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Accord sur les informations commerciales exclusives, engagement contre la divulgation et cession des droits de propriété intellectuelle](#)
- [Politique de propriété intellectuelle](#)
- [Politique de confidentialité des données](#)
- [Déclaration de confidentialité](#)



ARCHIVAGE ET RAPPORTS FINANCIERS

Nous tenons des livres et des registres qui reflètent fidèlement notre activité et notre situation financière. Nous n'enregistrons jamais sciemment des informations incorrectes.

Les registres précis sont complets, opportuns et compréhensibles. Chacun est responsable de l'archivage précis. Elle est essentielle à l'efficacité et à la rentabilité des opérations commerciales. Cela s'applique que vous remplissiez une feuille de temps, soumettiez un rapport de dépenses, prépariez des documents d'appel d'offres, détailliez des prévisions financières, enregistriez des résultats financiers ou créez tout autre document professionnel. De nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur de Xylem comptent sur l'exactitude de nos registres. L'archivage précis nous aide à maintenir la confiance de nos parties prenantes.

Il n'est jamais permis d'enregistrer sciemment des informations incorrectes, incomplètes ou trompeuses sur une transaction ou un événement. Nous ne devons pas non plus retarder intentionnellement l'enregistrement de transactions ou d'événements ou demander à quelqu'un d'autre de créer des registres inexacts. Des fonds ou des actifs secrets ou

non enregistrés ne peuvent être établis ou maintenus à quelque fin que ce soit. Nous avons tous la responsabilité de tenir des registres complets, justes, précis, opportuns et compréhensibles.

Comment tenir des registres précis ?

- **Enregistrer** tous les actifs, passifs, revenus, dépenses et transactions commerciales de manière complète, précise, dans la période appropriée et en temps voulu.
- **S'assurer** que les registres et les comptes soient conformes aux principes comptables généralement admis et à nos contrôles internes.
- **Ne créer jamais** de fonds de caisse secrets ou non comptabilisés ou d'autres actifs ou passifs.
- **Conserver** les registres de l'entreprise conformément à nos exigences en matière de conservation des registres.
- **Conserver** les documents ou les registres qui font l'objet d'une enquête ou qui peuvent être nécessaires dans le cadre d'une procédure judiciaire.
- **Faites part** de vos préoccupations concernant l'inexactitude de certains registres commerciaux.

Qu'est-ce qu'un registre commercial ?

Un registre commercial est toute forme de communication ou d'information concernant ou liée à notre entreprise. Il peut être aussi informel qu'une note manuscrite ou aussi formel qu'un dossier financier public. Nos cartes de pointage, nos notes de frais, nos registres de production, nos commandes de vente, nos informations sur les arriérés, nos contrats commerciaux et nos factures aux clients ou aux fournisseurs sont tous des registres commerciaux.

Que se passe-t-il si...

Que se passe-t-il si les personnes qui me rendent des comptes quittent Xylem ? Dois-je supprimer les dossiers de travail et les registres commerciaux qu'ils ont conservés ?

Reportez-vous à notre [Politique d'archivage](#) pour vous renseigner sur ce qui doit être conservé et ce qui peut être détruit. Ne pas éliminer les registres qui font l'objet d'un avis de préservation des documents. Vérifiez auprès du service juridique si vous avez des questions.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique en matière de voyages, de dépenses et de sécurité](#)
- [Politique de divulgation équitable](#)
- [Politique d'archivage](#)



ACHAT ET VENTE DE TITRES

Nous achetons et vendons des actions et d'autres titres en nous basant uniquement sur les informations disponibles publiquement. Nous ne cherchons pas à réaliser des gains financiers sur la base d'informations non publiques.

En travaillant chez Xylem, vous pouvez apprendre ou avoir accès à des informations sur notre société ou nos partenaires commerciaux qui ne sont pas connues du public. Ces informations doivent être protégées et ne doivent jamais être utilisées pour acheter ou vendre des actions ou des titres. Si un investisseur raisonnable considère l'information comme importante pour décider d'acheter ou de vendre des titres, la vente de cette information peut être considérée comme un délit d'initié. N'importe qui chez Xylem a la possibilité d'apprendre des informations privilégiées, mais personne ne devrait en faire commerce. Le délit d'initié est illégal et contraire à notre politique.

Qu'est-ce que le délit d'initié ?

On parle de délit d'initié lorsqu'une personne utilise des informations matérielles non publiques pour acheter ou vendre des actions ou d'autres titres sur le marché. Les informations qui ne sont pas connues du public sont appelées informations non publiques, ou informations privilégiées.

Une information privilégiée est importante lorsqu'un investisseur raisonnable considérerait cette information comme importante pour décider d'acheter ou de vendre des actions. Il peut s'agir d'informations concernant les performances financières, les modifications des dividendes, une éventuelle fusion ou acquisition, le développement de produits ou de services, les commandes des clients ou les changements de direction.

Un délit d'initié peut également avoir lieu si des informations privilégiées sont partagées avec d'autres personnes afin qu'elles puissent utiliser ces informations pour acheter ou vendre des titres. Cela s'appelle « donner un pourboire » et c'est également illégal.

La participation à un délit d'initié a de graves conséquences, notamment des amendes pénales et des peines de prison.

Que se passe-t-il si...

Que faire si je veux acheter des actions d'une société qui est sur le point d'obtenir un important contrat de fourniture d'un composant clé d'un nouveau produit que nous développons ?

Si, dans le cadre de votre travail chez Xylem, vous apprenez des informations sur une autre société qui ne sont pas généralement connues du public et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour décider d'investir dans cette société - comme l'attribution d'un contrat de fourniture important pour le fournisseur - l'achat d'actions sur la base de ces informations serait contraire à la loi.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique en matière de délits d'initiés et de plans 10b5-1](#)



CONTRIBUER À NOS COMMUNAUTÉS

Participation à la vie communautaire
et dons de charité

40

Protéger notre environnement

41

Soutenir les droits de l'homme

42

PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DONNÉS DE CHARITÉ

Chez Xylem, nous sommes fiers de notre rôle d'entreprise citoyenne. Nous mettons nos principes en pratique à l'aide de l'engagement communautaire et en faisant des dons caritatifs, sans rien attendre en retour.

Nous encourageons chacun à faire une différence dans sa communauté et à donner en retour par le biais du bénévolat, y compris en participant à nos événements et activités parrainés par Xylem Watermark.

- **Apprenez-en** davantage sur nos initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises et sur la manière dont vous pouvez jouer un rôle pour les faire progresser.
- **Participez** aux événements et aux activités bénévoles de Xylem Watermark.
- **Faites du bénévolat** pour des programmes communautaires qui correspondent à vos passions et intérêts personnels.

Faire des dons de charité

En tant qu'entreprise, nous faisons des dons caritatifs pour promouvoir les causes qui correspondent à notre mission. Toutefois, les dons de charité ne doivent jamais être utilisés dans l'intention d'influencer une personne ou d'obtenir un avantage dans les affaires. (Se référer à la section [Conclure des accords et gagner des affaires.](#)) Nous ne devons jamais faire de dons de charité qui profitent à nous-mêmes ou à nos parents, amis ou associés. En général, les fonds ou les actifs de l'entreprise ne doivent pas être utilisés pour soutenir des activités bénévoles personnelles, car cela peut créer un conflit d'intérêts. (Se référer à la section [Éviter les conflits d'intérêts.](#))

- **Effectuer** des contributions caritatives au nom de Xylem uniquement lorsqu'il est autorisé à le faire.
- **N'utiliser jamais** les dons de charité pour influencer les clients ou les partenaires commerciaux.
- **Demander** l'approbation du service juridique avant de faire des dons à des organismes de bienfaisance ou à des entreprises qui ne font pas partie de Watermark.

L'engagement communautaire peut comprendre une activité politique, comme le fait de donner du temps ou de l'argent à des candidats ou à des causes politiques. Toutes les dons politiques doivent être faites en votre propre nom, et non au nom de Xylem. Les dons ne doivent jamais être utilisés pour influencer une décision commerciale. (Se référer à la section [Conclure des accords et gagner des affaires.](#))

Xylem Watermark

[Watermark](#) est le programme de responsabilité sociale de l'entreprise de Xylem. Watermark travaille avec des partenaires à but non lucratif sur des projets de développement durable qui fournissent une éducation et protègent les ressources en eau potable pour les communautés du monde entier, dans le cadre de sa mission consistant à fournir une éducation et un accès à l'eau potable pour garantir des vies saines, l'équité sociale et des communautés résilientes. Les collègues, les clients et les partenaires peuvent agir en consacrant bénévolement leur temps ou leur expertise aux projets et aux activités de Watermark.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique et guide rapide sur les cadeaux, l'hospitalité, les voyages et les contributions caritatives](#)
- [Politique et manuel anti-corruption](#)

PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

La responsabilité environnementale fait partie intégrante de l'approche de Xylem en matière de développement durable. Nous minimisons notre empreinte environnementale en réduisant les déchets, en recyclant et en réutilisant l'eau, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en créant des emballages de plus en plus durables.

- **Respectez** toutes les lois et réglementations environnementales applicables.
- **Adressez-vous** à un responsable de l'environnement, de la santé et de la sécurité (EHS) si les directives ne sont pas respectées.
- **Signalez** toute fuite, tout déversement ou tout autre problème environnemental potentiel.



Que se passe-t-il si...

Que faire si un collègue jette de la vieille peinture derrière un bâtiment ?

Si vous êtes témoin ou si vous entendez parler de quelque chose qui vous semble dangereux ou non conforme à la promotion de la santé et de la sécurité environnementales, signalez-le à votre responsable ou à un membre du service de l'environnement, de la santé et de la sécurité (EHS). Nous disposons de procédures d'élimination sûres qui garantissent la santé et la sécurité environnementales de nos collègues et de nos installations.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Politique de Xylem sur le changement climatique](#)
- [Rapport de Xylem sur le développement durable](#)

SOUTENIR LES DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à mener nos activités de manière à respecter la dignité humaine et à faire progresser les droits de l'homme, quelles que soient les coutumes commerciales locales. Tous nos collègues et partenaires ont droit à des conditions de travail sûres et à un traitement juste et équitable. (Se référer à la section [Le respect sur le lieu de travail.](#))

Nous choisissons nos partenaires commerciaux avec soin afin de nous assurer qu'ils partagent notre engagement en faveur du développement durable et qu'ils respectent les mêmes normes que nous en matière de protection de l'environnement et des droits de l'homme. (Se référer à la section [Approvisionnement responsable.](#))

Que se passe-t-il si...

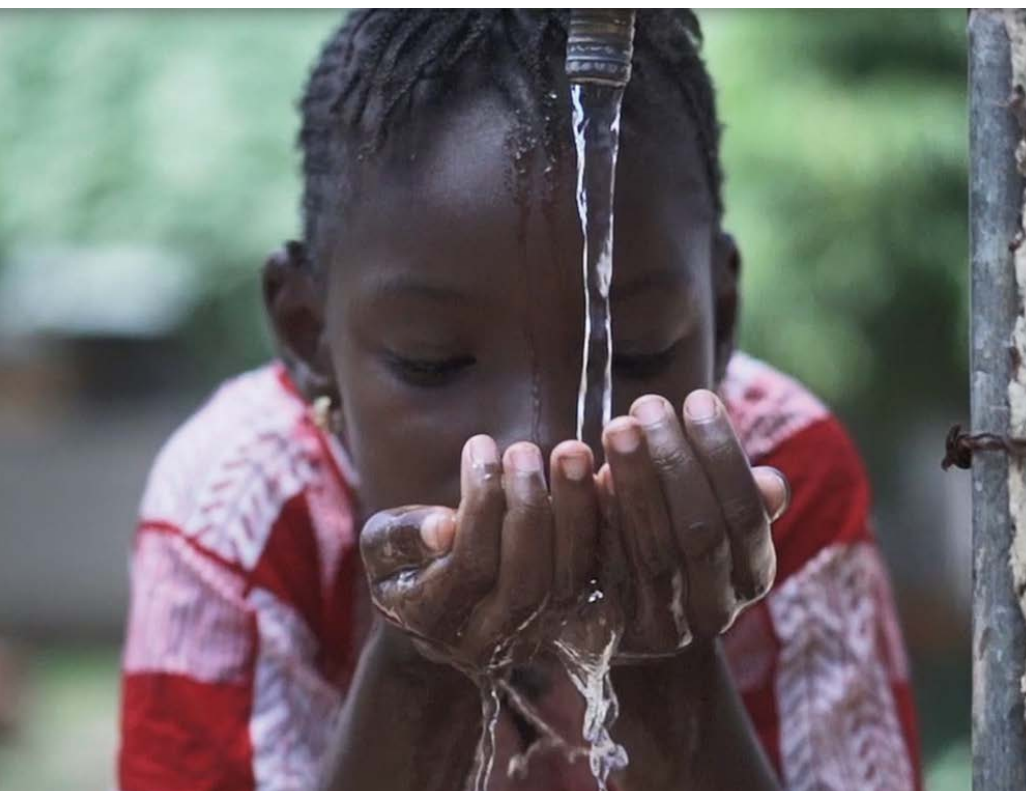
Que faire si je remarque que certains employés ont l'air très jeunes en visitant le site d'un fournisseur ?

Faites part de votre inquiétude si quelque chose ne vous semble pas normal. La gestion de la chaîne d'approvisionnement (y compris les préoccupations relatives aux droits de l'homme telles que l'esclavage moderne et les conditions de travail) est importante pour Xylem. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent notre Code de conduite des fournisseurs et qu'ils adoptent nos pratiques commerciales éthiques.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- [Déclaration sur les efforts de lutte contre l'esclavage moderne](#)
- [Déclaration de politique sur les minéraux de conflit](#)
- [Politique des droits de l'homme](#)
- [Politique globale d'achat](#)
- [Code de conduite du fournisseur](#)





LA DERNIÈRE GOUTTE

Éthique et conformité chez Xylem	44
Renoncations	44
Index	45

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ CHEZ XYLEM

Chez Xylem, nous avons conçu notre programme mondial d'éthique et de conformité pour favoriser une culture dans laquelle nos collègues, dans l'ensemble de l'entreprise, agissent de manière responsable et intègre et se sentent habilités à parler lorsqu'ils soupçonnent que notre Code n'est pas respecté. Notre programme s'appuie sur les meilleures pratiques et fournit un cadre permettant de garantir que les affaires sont menées de manière éthique et conforme. Il est conçu pour prévenir, détecter et répondre aux fautes professionnelles.

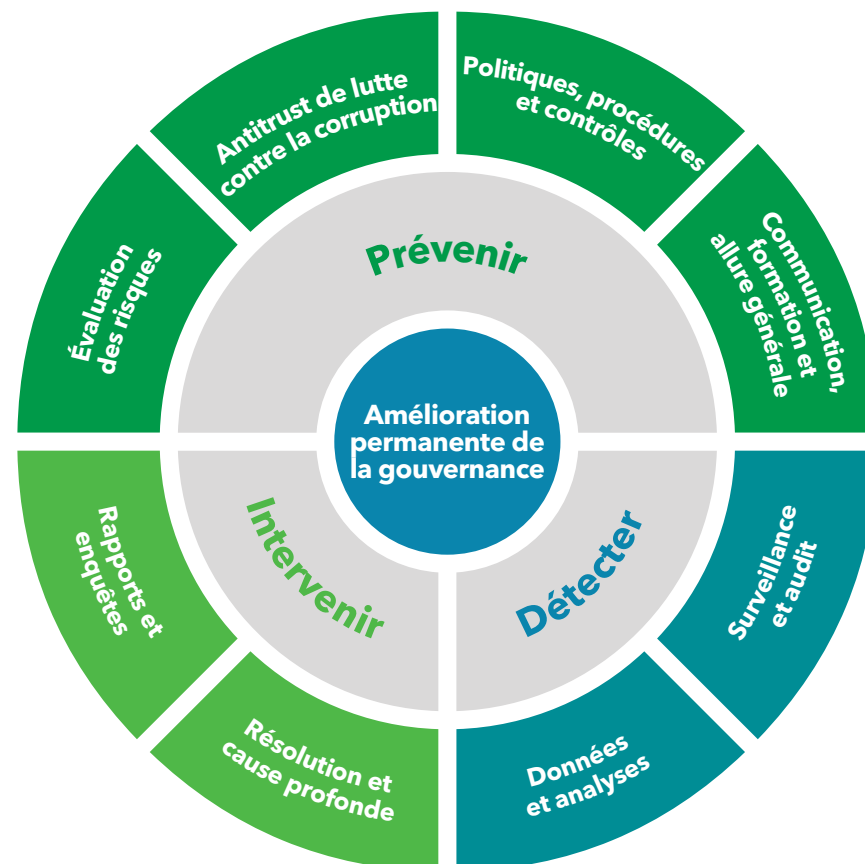
L'équipe d'éthique et de conformité est responsable de l'administration de notre programme multifactoriel. Les membres de l'équipe sont des experts en matière d'enquêtes, de lutte contre le pot-de-vin, de conformité commerciale, de confidentialité des données et d'antitrust. Ils soutiennent les comités d'examen de l'éthique et de la conformité, administrent le programme du médiateur, supervisent la résolution des allégations d'éthique et de conformité, élaborent des politiques, communiquent et forment sur les sujets et les politiques de conformité et constituent un canal pour s'exprimer et demander de l'aide.

Si vous avez des questions sur l'interprétation de notre code de conduite, d'une politique ou d'une situation qui, selon vous, peut poser un problème, contactez un membre de [l'équipe d'éthique et de conformité](#) – ils sont vos alliés.

RENONCIATIONS

Dans des circonstances exceptionnelles et rares, Xylem peut être amené à renoncer à une partie de son Code de conduite. Si vous pensez qu'une telle situation s'applique à vous, soumettez une demande écrite au responsable du service d'éthique et de conformité de Xylem. Seul le Conseil d'administration peut accorder des renoncements à notre Code pour les cadres dirigeants et les directeurs. Xylem divulguera publiquement ces renoncements si la loi l'exige.

Xylem peut apporter des modifications à son Code de conduite ou à toute politique ou procédure à tout moment. Les orientations du Code de conduite, de nos politiques ou de nos procédures ne modifient pas la relation d'emploi volontaire.





INDEX

Achat et vente de titres	Diversité et inclusion	Négocier avec les fournisseurs et les partenaires commerciaux
Actifs financiers	Dons aux organisations caritatives	Participation à la vie communautaire
Actifs physiques	Drogues et alcool	Pots-de-vin et corruption
Activité politique	Droits de l'homme	Protection environnementale
Appareils fournis par l'entreprise	Développement durable	Prévention du harcèlement
Approvisionnement responsable	Esclavage moderne	Qualité et sécurité des produits
Archivage et rapports financiers	Exportations et importations	Renonciations
Blanchiment d'argent	Faire et recevoir des cadeaux d'affaires	Respecter la vie privée de nos collègues
Conclure des accords et gagner des affaires	Fraude, pots-de-vin et corruption	Santé et sécurité
Concurrence et antitrust	Informations confidentielles et exclusives	Sauvegarde des actifs et des biens de l'entreprise
Concurrence loyale	Le respect sur le lieu de travail	Veille concurrentielle
Confidentialité des données	Lobbying	Violence sur le lieu de travail
Conflits d'intérêts	Maintenir la réputation de Xylem	Watermark
Conservation des registres	Marchés publics	
Cybersécurité	Médias et autres demandes de renseignements	
Diligence raisonnable	Médias sociaux	
Discrimination		



1 International Drive
Rye Brook, NY 10573
United States
1.914.323.5700

© 2021 Xylem